

Association Nationale des Élus Locaux d'Opposition (AELO)

10 rue du Capcir, 66280 Saleilles | Tél : 04 30 44 83 04 | Email : contact@aelo.info
Siret : 522 853 878 000 26 | APE : 9499Z

FICHE TECHNIQUE DE FORMATION

Élu délégué : maîtriser son rôle et ses responsabilités

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES & PUBLIC VISÉ

INTITULÉ DE LA FORMATION	Élu délégué : maîtriser son rôle et ses responsabilités
PUBLIC CIBLÉ	Adultes (H/F) - Élus locaux ayant reçu une délégation du maire ou du président.
MÉTIERS OU FONCTIONS	Élus locaux avec délégation (municipaux, communautaires, etc.).
DURÉE MINIMALE D'ACTIVITÉ	Première année de mandat (formation obligatoire au cours de la 1ère année).
PRÉREQUIS & NIVEAU	Aucun prérequis (Néant). Aucun niveau minimum exigé (Néant).
MODALITÉS D'ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none">• Durée : 6 Heures• Lieu : En ligne (Classe virtuelle) ou Présentiel• Effectif : de 5 à 12 stagiaires• Dates & Horaires : Toutes dates / Horaires variables• Organisme : AELO

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectif Général

Appréhender de manière pragmatique les droits et devoirs d'un élu municipal ayant reçu des délégations afin de comprendre et sécuriser son mandat.

Objectifs Pédagogiques

À partir des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et d'autres textes réglementaires, les participants seront capables de :

- Connaître et comprendre le fonctionnement des instances locales.
- Appréhender le statut de l'élu et veiller au respect de la charte de l'élu local.
- Connaître et anticiper les risques de la responsabilité juridique afférents à ce statut.
- Appréhender les fondamentaux de la gestion locale (finances publiques, commande publique...).

3. CONTENU PÉDAGOGIQUE DÉTAILLÉ

Module 1 : Le cadre réglementaire de la délégation et le fonctionnement des instances

- Le cadre réglementaire général de la délégation et de la responsabilité de l'élu.
- Le fonctionnement des instances délibérantes et exécutives :
 - Rôle et prérogatives du Conseil Municipal / Communautaire.
 - Fonctionnement du « Bureau Municipal ».
 - Différence fondamentale entre l'élu et l'agent : fluidifier et sécuriser les rapports avec les services administratifs.

Module 2 : Le statut de l'élu et sa responsabilité juridique

- **Le statut de l'élu** : Droits, obligations réglementaires, déontologie et outils opérationnels de prévention des conflits d'intérêts. Conciliation du mandat avec la vie professionnelle.
- **La responsabilité juridique** : Focus sur les risques de responsabilités civile et pénale de l'élu délégué (maîtrise des notions de favoritisme, de négligence et de prise illégale d'intérêt).

Module 3 : Les fondamentaux de la gestion locale

- **Les finances publiques locales** :
 - Comprendre la structure d'un budget local.
 - Analyser les comptes et appréhender le Compte Financier Unique (CFU).
 - Identifier et maîtriser les leviers financiers (santé financière, fiscalité locale, gestion de la dette).
- **La commande publique** :
 - Règles de base applicables aux marchés publics.
 - Obligations de mise en concurrence et transparence.
 - Suivi opérationnel et exécution des contrats.

4. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES & MOYENS TECHNIQUES

Méthodes & Techniques Pédagogiques	Moyens & Supports mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none">• Exposés théoriques : Apports réglementaires rigoureux combinés à des applications pratiques.• Mises en situation : Exercices pratiques et simulations élaborés à partir d'exemples concrets du quotidien des collectivités.• Interactivité constante : Sessions dédiées de Questions/Réponses sur chaque thématique abordée pour lever les doutes opérationnels.	<ul style="list-style-type: none">• Support pédagogique de formation (PowerPoint) : Document complet contenant des liens actifs vers de nombreux articles de loi, règlements, réponses ministérielles et décisions de jurisprudence.• Documentation complémentaire : Propositions de sources d'informations fiables et de documents supports de référence.• Adaptabilité : Supports envoyés aux participants et éventuellement ajustés/enrichis en fonction des questions spécifiques soulevées lors de la session.

5. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

AELO accorde une importance majeure à l'inclusion et à l'égalité d'accès aux formations pour tous les élus :

- **Modalités distancielles** : Nos classes virtuelles éliminent les barrières de déplacement et s'adaptent aux outils de compensation numériques (lecteurs d'écran, sous-titrages, etc.).
- **Adaptation des supports** : Les documents de formation peuvent être fournis sur demande préalable dans des formats adaptés aux contraintes visuelles ou cognitives.
- **Accompagnement personnalisé** : Un Référent Handicap est disponible au sein d'AELO pour étudier toute demande spécifique d'aménagement de parcours. Nous vous invitons à nous signaler vos besoins dès votre inscription.

6. ÉVALUATION DES ACQUIS & SANCTION

- **Évaluation des acquis** : Dispositif continu et final visant à valider la bonne compréhension des concepts.
- **Quiz de fin de session** : Questionnaire de validation des compétences clés de fin de parcours.
- **Questionnaire de satisfaction** : Évaluation à chaud pour mesurer la qualité de l'intervention et l'atteinte des objectifs pédagogiques.

7. CERTIFICATION QUALITÉ

Les formations dispensées par l'Association Nationale des Élus Locaux d'Opposition (AELO) sont conçues selon des critères de rigueur et d'excellence professionnelle, garantissant le respect des obligations de formation des élus locaux.